



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

25 juillet 2025

Finst B.V.

PSAN/PSCA

Agréé MICA

Numéro d'agrément

N/A - Passeport

Date d'agrément

23/07/2025

Services agréés

- Conservation et administration de crypto-actifs pour le compte de clients
- Exécution d'ordres sur crypto-actifs pour le compte de clients
- Réception et transmission d'ordres sur crypto-actifs pour le compte de clients
- Fourniture de services de transfert de crypto-actifs pour le compte de clients

Pays d'agrément

Pays-Bas

Site internet

<https://finst.com> URL = [https://finst.com]

Commentaires

Finst B.V.a été agréé par l'autorité compétente néerlandaise (AFM), et est autorisé à fournir des services sur crypto-actifs en France en vertu de la libre prestation de services.

La "date d'agrément" mentionnée dans cette page correspond à la date à laquelle cette entité a l'intention de commencer à fournir des services sur crypto-actifs en France.

Des contenus pour vous accompagner



Obtenir un enregistrement / un agrément PSAN

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02